BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 169

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SALON-DE-PROVENCE

Ventes et cessions

750 687 287 RCS Salon-de-Provence.
ISOLVAR FRANCE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 1000000.00 EUR.
Adresse : 300, Avenue de l'Europe, ZA de la Pile, 13760 Saint-Cannat.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE ISOLVAR SYSTEMS SAS au capital de 1 000 € Siège social : 300 Avenue de l'Europe - ZA " LA PILE" 13760 SAINT-CANNAT RCS SALON DE PROVENCE 818 880 254 ET ISOLVAR FRANCE SAS au capital de 1 000 000 € Siège social : 300 Avenue de l'Europe - ZA " LA PILE" 13760 SAINT-CANNAT RCS SALON DE PROVENCE 750 687 287 AVIS DE PROJET DE FUSION La société ISOLVAR SYSTEMS et la société ISOLVAR FRANCE ont établi le 21 février 2022 le projet de leur fusion par voie d'absorption. La société ISOLVAR SYSTEMS ferait apport à la société ISOLVAR FRANCE de la totalité de son actif, soit 184 380 €, à charge de la totalité de son passif, soit 158 135 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 26 254 €. La société ISOLVAR FRANCE détenant la totalité des 10 000 actions composant le capital social de la société ISOLVAR SYSTEMS, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des actions de ISOLVAR SYSTEMS détenues par ISOLVAR FRANCE un boni de fusion de 25 328 €. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er avril 2021, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société ISOLVAR SYSTEMS depuis le 1er avril 2021 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société ISOLVAR FRANCE. La fusion sera réalisée le 31 mars 2022 au plus tard. La société ISOLVAR SYSTEMS sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE au nom des deux sociétés le 22 février 2022. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis.